

Matinales / Petits déjeuners - Implantation Allemagne

Récupération de TVA et facturation avec TVA allemande



L'Allemagne est un débouché proche, stable, fiable et surtout à fort potentiel. Il représente un enjeu majeur, sinon prioritaire, pour les entreprises ayant des perspectives d'internationalisation.

L'Allemagne est un vrai relai de croissance.

Vous y avez sûrement des déplacements !

Y avez-vous des clients particuliers, des stocks en consignation ou réalisez-vous des prestations de service ?

Avec nos partenaires juristes et fiscalistes nous nous proposons de vous décoder la dimension réglementaire de ces questions. Pour ce faire nous proposons une revue de tous les thèmes juridiques, fiscaux et sociaux à l'occasion de nos « Matinales de l'implantation en Allemagne ». Ces petits déjeuners vous permettent de vous informer, d'échanger et de recueillir le conseil individualisé de nos Experts.

Le 9 mars prochain, nous vous proposons la thématique suivante :

Récupération de TVA et facturation avec TVA allemande

C'est le premier étage de la dimension règlementaire, à savoir l'optimisation de la relation et du service client avant l'implantation.

La question de la récupération de TVA concerne toutes les entreprises ayant des frais de déplacement en Allemagne. Ne pas les récupérer serait dommage.

Les entreprises assujetties à la TVA allemande doivent ouvrir un compte fiscal local.

Cela concerne les entreprises de services, celles qui ont des stocks en consignation, ou encore celles qui sont actives dans la vente aux particuliers

Informations pratiques

Date: 9 Mars 2017

Lieu:

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France
6-8 Avenue de la Porte de Champerret,
75017 Paris

Tarif: Gratuit

Horaires:

8h45: Accueil

9H00 -10h30: Conférence

10h30 - 11h00: Echanges entre participants

11H00 – 14h00: Rendez-vous individuel (sur demande - durée 45 min)

Contact et inscription:

Tania Lahcene

Tel: +49 (0)681 9963 164

t.lahcene@ccfa.de

Intervenants

MNT Gruppe

Gambier,
comptable et
commissaire aux
responsable du «
Desk »



Dorothée
Expert-

comptes,
French

CCFA

Denis Neumayer,
Directeur des Centres de
domiciliation et de gestion de
Sarrebbruck et Francfort



(e-commerce ou autres formes de commercialisation).

Les règles de TVA semblent uniformes au sein de la communauté européenne, toutefois chaque pays conserve quelques spécificités. Parfois le simple non-respect du formalisme peut entraîner la non récupération de la TVA.

Au cours de cette matinale, les grandes lignes du régime de TVA en Allemagne et de la représentation en Allemagne seront présentées ainsi que les principaux « problèmes » survenus récemment lors des contrôles fiscaux.

[Inscription en ligne](#) ▶▶

[Voir le planning des matinales](#) ▶▶

Plus d'informations

[Commandez notre Guide des Affaires en Allemagne](#)

[Bénéficiez d'une consultation stratégique gratuite](#)

Suivez-nous !

Inscrivez-vous à notre newsletter :



Sur les réseaux sociaux :

